Écrit par FFPS
Mardi, 03 Octobre 2017 10:02 -

PLFSS 2018 : la Fédération Française des Praticiens de Santé (FFPS) s’interroge après le revirement du gouvernement sur la compensation de la hausse de la CSG pour les praticiens de santé

Dans le cadre de la présentation du PLFSS pour 2018, le gouvernement a détaillé le dispositif de contrepartie à la hausse de la CSG pour les professionnels de santé libéraux indiquant que ces derniers « bénéficieront du même allègement de cotisation maladie et famille que les autres travailleurs indépendants ». Or, ce ne sera pas tout à fait le cas, à moins qu’il s’agisse d’un nouveau « bug de communication ».

En effet, le dossier de presse diffusé à l’issue de la conférence de presse de la ministre de la Santé et du ministre des Comptes publics, précise que la participation de l’assurance maladie à la mesure sera limitée aux professionnels de santé qui exercent en zone à faible densité. Pourtant la ministre de la santé, avait pris l’engagement qu’il n’y aurait aucun critère démographique à la compensation après le bug de communication des services du Premier ministre de début septembre.

La Fédération Française des Praticiens de Santé s’interroge face à ce revirement et demande au gouvernement de s’expliquer. Deux de choses l’une, soit il s’agit effectivement d’un nouveau «bug» et une rectification urgente est nécessaire, soit les engagements pris n’ont pas été tenus et il faudra alors en tirer toutes les conséquences.